

Ville de Case-Pilote



Pas de danger

Soyez attentif !
Danger imprécis
ou effets limités

Préparez vous !!
Danger probable ou
effets modérés

**Protégez
vous !!!**
Danger très
probable et effet

Confinez vous !!!

**Après le passage.
Rester prudents !!**

DICRIM

Dossier Information Communal
Sur les **Risques Majeurs**

**Vous habitez Case-Pilote !
Ce dépliant vous concerne.**

Cyclones



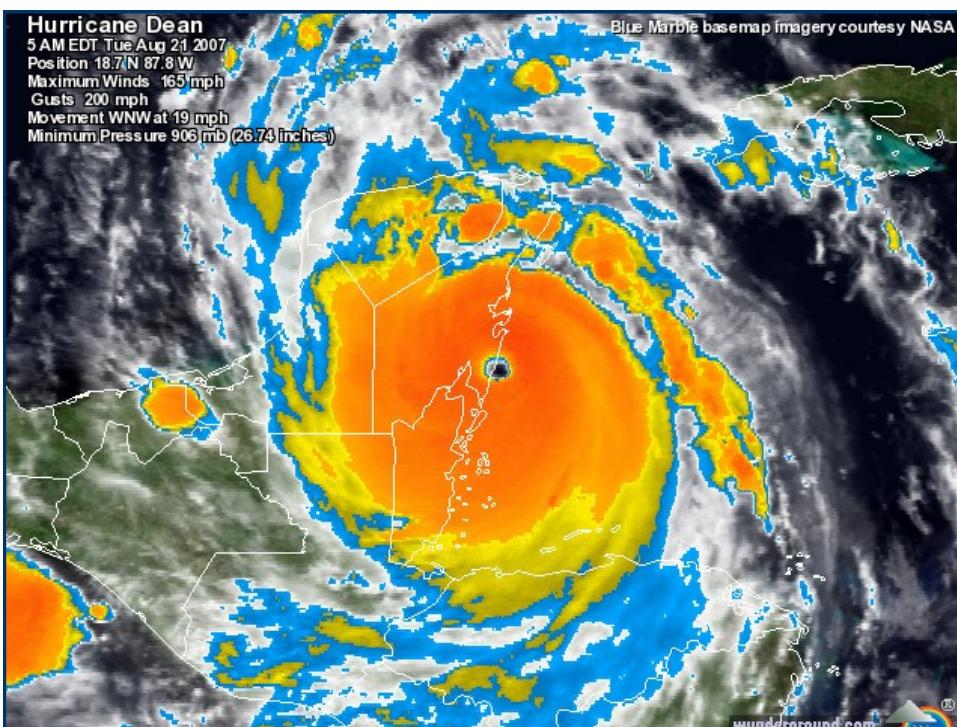
La période cyclonique s'étend de juin à novembre.

Définition d'un cyclone :

C'est une très forte dépression qui prend naissance au-dessus des eaux chaudes des océans de la zone intertropicale et qui s'accompagne de vents très violents et de pluies torrentielles. Ces dépressions sont appelées ouragan ou hurricane dans la mer des Antilles et dans le golfe du Mexique et typhons dans l'ouest du Pacifique et dans l'Océan Indien.

- Lorsqu'une perturbation prend une forme tourbillonnaire et que ses vents sont inférieurs à 63 Km/h (34 nœuds) elle prend le nom de **Dépression tropicale**. Les services météorologiques lui affectent un numéro afin de pouvoir l'identifier.
- Lorsque cette dépression tropicale atteint des vents entre 63 et 118 Km/h (34 à 63 nœuds), elle est classée **Tempête tropicale** et on lui affecte le premier nom disponible dans la liste prédéfinie. A ce stade d'évolution le phénomène peut déjà causer des dégâts importants (forte houle, vent violent, fortes pluies, inondations, glissements de terrain).
- Si cette tempête continue de se renforcer elle atteint le stade d'**Ouragan** lorsque ses vents dépassent 118 Km/h (63 nœuds). Les ouragans sont ensuite classés en 5 catégories suivant leur puissance. L'œil du cyclone apparaît en général à partir de la catégorie 2. La catégorie 5 reste quant à elle rarissime.

Les ouragans sont accompagnés d'une très forte chute de pression atmosphérique engendrant des vents extrêmement violents, une mer dévastatrice ainsi que des pluies diluviales pouvant occasionner des dégâts très importants.



QUE FAIRE ?

Dès le mois de JUIN pensez à :

- **Constituer et stocker une réserve alimentaire.**
- **Prévoir une réserve d'eau minérale et d'eau de javel.**
- **Stocker les équipements et outils nécessaires après le passage de l'ouragan.**
- **Constituer une trousse de premier secours.**
- **Consolider l'habitation, portes, fenêtres, toiture.**
- **Vérifier les conduits d'évacuation des eaux pluviales.**
- **Nettoyer les ravines, élaguer les arbres.**
- **Prévoir une radio avec piles, des éclairages, des secours. Consulter en mairie la liste des abris sûrs en cas d'évacuation.**

Les Alertes cycloniques

Une alerte est la diffusion d'un signal sonore et de messages qui annoncent qu'un danger est imminent. Elle permet à chacun de prendre des mesures de protection adaptées.

Les mesures d'alerte

La loi du 22 juillet 1987 a initié le principe d'un code national d'alerte. Ce même principe a été repris par la loi de modernisation de la sécurité civile en 2004 .Il reprend le principe des sirènes, en y ajoutant les moyens offerts par les nouvelles technologies (automates d'appel, information téléphonique personnalisée dans les secteurs à risques, SMS, panneaux à messages variables).

Le décret d'application de la loi de modernisation de sécurité civile précise : « les mesures d'alerte ont pour objet d'avertir la population de la nécessité de se mettre immédiatement à l'abri du danger et de se porter à l'écoute de l'un des programmes nationaux ou locaux de radio ou de télévision des sociétés nationales de programme Radio France, France 3 et Réseau France outre-mer et, le cas échéant, d'autres services de radio et de télévision ».

Les Alertes cycloniques

Le signal national d'alerte



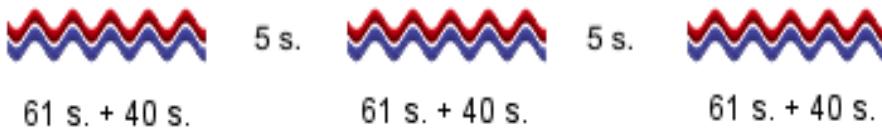
Le signal national d'alerte est un signal spécifique émis par une sirène. Il ne renseigne pas sur la nature du danger, car le même signal est émis dans toutes les situations d'urgence.

Pour donner l'alerte, une sirène émet un signal :

- ▶ prolongé ;
- ▶ modulé, montant et descendant ;
- ▶ de trois séquences séparées par un intervalle de cinq secondes.

Chaque séquence est composée d'un signal modulé de 61 secondes, qui s'atténue ensuite pendant 40 s.

Ce signal peut être schématisé ainsi :



La fin de l'alerte est également annoncée par une sirène émettant un signal continu de 30 secondes.

Signal d'essai

Chaque premier mercredi du mois, à midi, un signal d'essai est émis. Ce signal d'essai a les mêmes caractéristiques que le signal d'alerte, mais il dure seulement un cycle de une minute, au lieu de trois.

Messages d'alerte

En complément des sirènes, des messages d'alerte peuvent être diffusés par les panneaux lumineux qui se trouvent dans les lieux publics et sur les infrastructures de transport, en particulier les aéroports, et panneaux d'autoroute... Des messages d'alerte peuvent également être diffusés par la radio et la télévision.

Avant l'alerte

Participez aux exercices s'il y en a d'organisés dans votre commune, informez-vous sur les risques majeurs. Achetez des piles pour alimenter un poste de radio. En cas de coupure d'électricité pendant une alerte, cela vous permettra d'écouter les instructions qui seront diffusées par radio.

OBJECTIFS

MESURES INDIVIDUELLES

Soyez-attentif ! Danger imprécis ou effets limités

Sensibiliser la population sur l'émergence d'un phénomène cyclonique susceptible à terme de la concerner. Cette posture ne doit générer aucune perturbation de l'activité normale.

- Soyez vigilant et tenez vous informé de l'évolution du phénomène en consultant périodiquement les bulletins de météo France.
- Vérifiez (ou faites) les réserves nécessaires (aliments, eau, bougies, piles, médicaments, etc.)
- Vérifiez l'état de votre radio.
- Evitez d'entreprendre de longues randonnées en montagnes ou à proximité des cours d'eau.
- Ne prenez pas la mer pour une longue période sans obligation particulière.

Préparez vous !! Danger probable ou effets modérés

Se préparer à affronter les conséquences du passage d'un phénomène cyclonique plus ou moins violent. Cette posture engendre de légères perturbations dans la vie normale.

- Écoutez les bulletins météo et les consignes diffusées à la radio et à la télévision.
- Préparez votre habitation (protection des ouvertures, mise à l'abri des objets, etc.)
- Mettez hors d'eau les objets susceptibles d'être touchés par une inondation.
- Protégez vos embarcations nautiques par une mise à terre ou une mise à l'abri.
- Rentrez les animaux (cheptel, volailles, etc.)
- Effectuez les derniers achats en vue d'acquérir une autonomie de quelques jours.
- Faites le plein de votre véhicule (sans vous précipiter et sans paralyser les stations services)
- Attention aux denrées périssables stockées dans votre congélateur (perte en cas de coupure prolongée de l'électricité)
- Protégez vos documents personnels et importants (papier d'identité, carnet de vaccination, factures, certificat de garanties, etc.)
- Munissez-vous d'argent liquide afin d'acheter des produits de première nécessité (indisponibilité éventuelle des distributeurs)

Les Alertes cycloniques

Protégez-vous !!!

Danger très probable et effet importants

Mettre en œuvre les mesures de protection pour protéger l'intégrité physique des personnes, les biens et l'environnement immédiat contre les conséquences du passage d'un ouragan. L'activité économique est stoppée, les manifestations (festives, culturelles, sportives) sont interdites et le fonctionnement des institutions est fortement réduit.

- Restez à l'écoute des bulletins météo et appliquez les consignes des autorités diffusées à la radio et à la télévision.
- Facilitez le travail des services publics et des municipalités en obtempérant aux injonctions qui vous sont données.
- Si possible, rejoindre vos habitations ou les abris prévu pour votre protection.
- Sauf en cas de force majeur, évitez tout déplacement (à pied ou en véhicule)
- Démontez les installations aériennes (antennes, paraboles, etc.)
- Retirez ou arrimez tous les objets pouvant se transformer en projectile.
- Protégez toutes les ouvertures de votre habitation et fermer toutes les issues.
- Répartir les moyens d'éclairage (bougies, lampes électriques) dans la maison.
- Préparez la pièce la plus sûre de votre habitation pour accueillir durant le passage.
- Rentrez tous les animaux (y compris ceux de compagnie)

Confinez vous !!!

Se confiner pour éviter les effets dévastateurs d'un phénomène majeur (ouragan).

La vie normale est totalement paralysée et toute circulation est fortement interdite.

- Continuez à écouter les bulletins et les consignes diffusés à la radio.
- Ne circulez pas à l'extérieur (à pied ou en véhicule) sous peine de sanctions et poursuites.
- Préparez la consolidation des portes intérieures.
- Restez à l'abri et ne sortez sous aucun prétexte.
- Eloignez-vous des ouvertures pour éviter les projections de verre en cas de rupture.
- Réfugiez-vous, si nécessaire, dans la pièce la plus sûre de votre habitation.
- Préparez-vous à subir des coupures d'électricité et d'eau potable.
- n'utilisez le téléphone qu'en cas d'absolue nécessité.
- Quelle que soit la situation, restez calme et ne paniquez pas.
- Attendez impérativement les consignes des autorités avant de changer de posture.

Après le passage. Rester prudents !!

Le phénomène cyclonique s'éloigne mais il convient de rester prudent.

Selon les conséquences du passage du phénomène, les conditions d'un retour à la normale seront plus ou moins rapides à réunir.

- Soyez prudent en sortant de l'endroit où vous étiez et essayez d'établir un bilan de dégâts.
- Éloignez-vous des points bas, du voisinage des cours d'eau et pentes abruptes.
- Assitez ses voisins en cas de besoin ou de blessure et prévenez les secours.
- Réparez et consolidez son habitation sans aucun risque.
- Dégagez les alentours de votre demeure et déblayez les abords.
- Ne touchez pas aux fils électriques ou téléphoniques tombés à terre.
- n'encombrez pas le réseau téléphonique inutilement.
- Ne gênez pas les équipes de secours.
- Evitez les déplacements inutiles et en cas d'impérative nécessité, conduisez avec la plus extrême prudence.
- Ne franchissez pas les ravines et les fossés submergés.
- Vérifiez les aliments conservés dans le réfrigérateur (ou le congélateur) avant leur consommation.
- Vérifiez la qualité de l'eau avant de la consommer.
- Continuez à écouter les informations sur les médias.

Ce que la municipalité a prévu:

Mise en œuvre du plan communal de sauvegarde pour tous les risques, avec notamment la mise en place de centres d'accueil et d'hébergement ainsi que la constitution d'une réserve d'eau et d'aliments pour les sinistrés.

Inondations

Toutes les communes de la Martinique sont exposées au phénomène d'inondation. Par ailleurs, en Martinique, malgré le caractère saisonnier des pluies (maximum de pluviométrie en période cyclonique), aucune période ne peut être considérée comme sans risque d'inondation.

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone due à une augmentation du débit d'un cours d'eau, principalement provoquée par des pluies importantes et durables.

Ce que la municipalité a prévu

L'évacuation et la mise hors de danger des familles exposées aux risques.

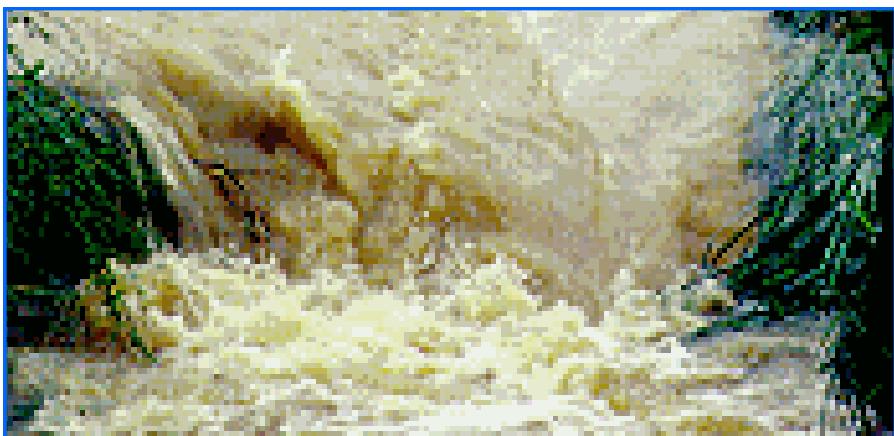
QUE FAIRE ?

A la maison :

- obturer portes et soupiraux
- couper le gaz et l'électricité ;
- monter les objets utiles ;
- monter à l'étage.

A l'extérieur :

- ne pas tenter de traverser un courant d'eau qui atteint vos genoux.





Quels sont les Risques à Case-Pilote ?

La ville de Case Pilote, connaît des débordements engendrés par la rivière de FOND BOURLET, la Rivière de l'AUTRE BORD, et la rivière MARTY.

Ces inondations sont souvent la conséquence de fortes précipitations, les eaux en crues se chargent en matériaux bouchant les ponts et autres lieux sensibles, ce qui aggrave les débordements.

L'identification des zones inondables les plus importantes a été réalisée avec les services de l'Etat et a permis une meilleure prise en compte de ce risque dans la commune. Les différents quartiers de la ville pouvant être touchés lors de fortes précipitations sont:

- FOND BOURLET
- CITE NEKER
- LE BOURG

Séismes

Le séisme ou tremblement de terre est une fracture brutale des roches se traduisant par des vibrations du sol. Il n'existe aucun moyen technique de le prévoir. La Martinique est classée dans une zone à haut risque.

Ce que la municipalité a prévu

Communiquer encore et encore sur la conduite à tenir, les réflexes à avoir en cas de séisme.

QUE FAIRE ?

Comportement à avoir pendant le séisme

Chez vous : Réfugiez-vous sous une table en tenant les pieds, un encadrement de porte ou dans un coin de pièce. Eloignez-vous des fenêtres, des baies vitrées et des balcons.

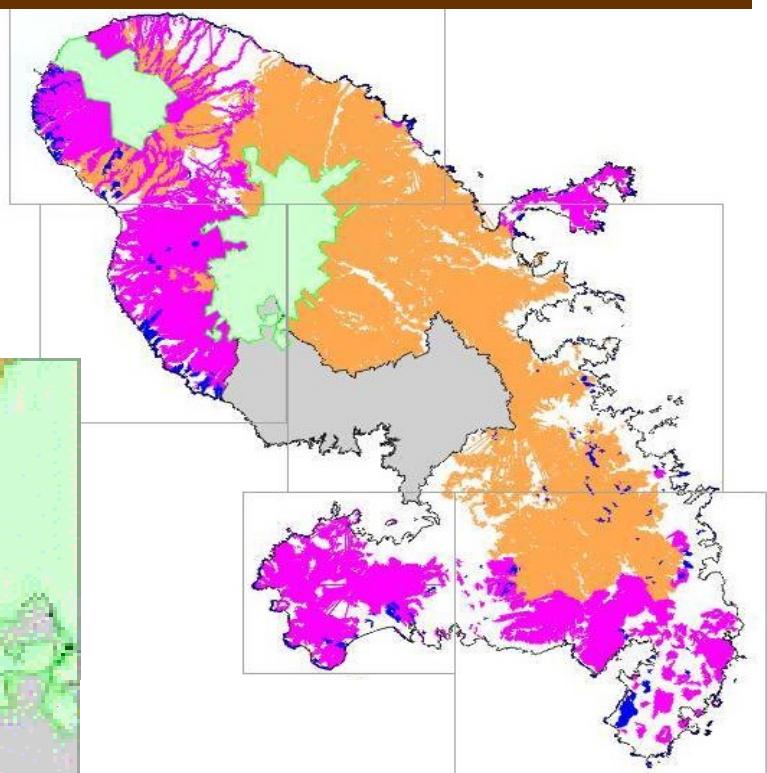
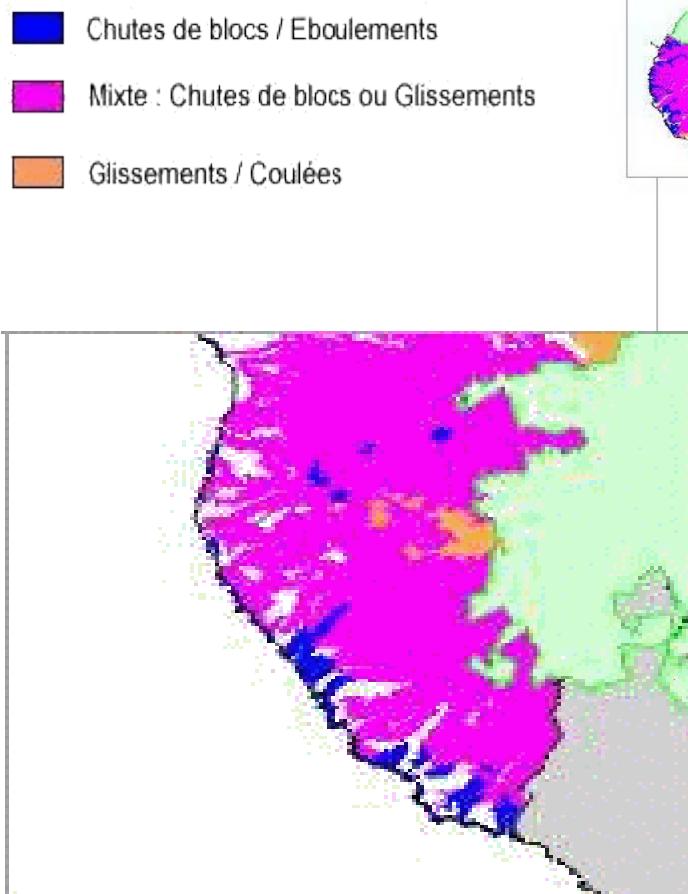
Dans un lieu public : Appliquez le plan de prévention du bâtiment. Ne vous précipitez pas vers les issues pour ne pas être écrasé ou étouffé. Placez-vous près d'un pilier, d'un angle de mur (se méfiez de tous les objets instables et en hauteur).

En voiture : S'arrêtez, si possible, à distance des constructions et des fils électriques et ne pas descendre avant la fin de la secousse.

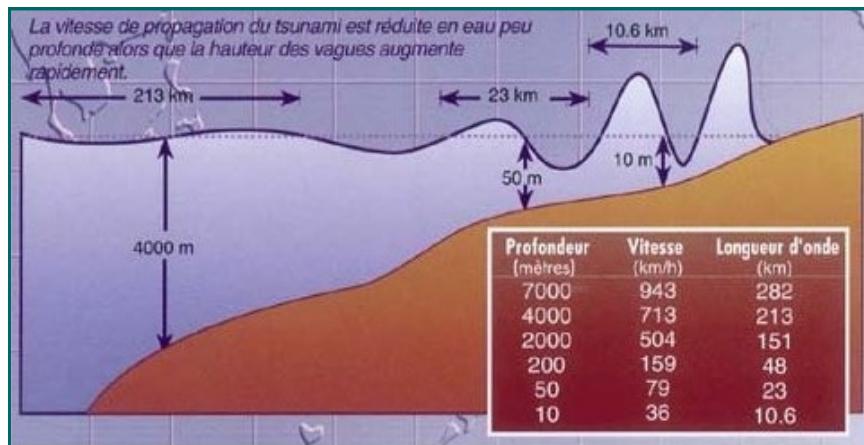
A l'extérieur : Eloignez-vous des constructions, abritez-vous sous un porche ou dans une large rue, allez au milieu de la chaussée (évitez les bâtiments, ponts, poteaux et fils électriques).

Après le séisme

- Ne pas téléphoner afin de laisser le réseau disponible pour les services de secours.
- Coupez l'eau, le gaz et l'électricité : ne pas allumer de flamme et ne pas fumer. En cas de fuite de gaz, ouvrir les fenêtres et les portes et prévenir les autorités.
- Évacuez le plus rapidement possible les bâtiments : il peut y avoir d'autres secousses (répliques).
- Ne pas toucher aux câbles tombés à terre.
- Ne jamais pénétrer dans les maisons endommagées.
- Emportez les papiers personnels, des vêtements chauds, les médicaments indispensables ainsi qu'une radio portative.
- Ne pas prendre l'ascenseur.
- S'éloigner de tout ce qui peut s'effondrer (marcher au milieu de la chaussée) et se tenir informé de l'évolution de la situation en écoutant la radio.
- S'éloigner des zones côtières, même longtemps après, en raison d'éventuels raz-de-marée.
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école ; les enseignants s'occupent d'eux.



Tsunamis



Un tsunami est une onde provoquée par un mouvement rapide d'un grand volume d'eau (océan ou mer). Ce phénomène est en général dû à un séisme, à une éruption volcanique terrestre ou sous-marine ou bien à un mouvement de terrain de grande ampleur au fond de l'océan ou de la mer.



Les tsunamis sont une série de vagues très longues formées par un fort séisme en mer ou une grande éruption volcanique. Ces vagues se déplacent dans l'océan à grande vitesse (équivalence à la vitesse d'un avion en ligne). Une fois qu'elles atteignent les côtes, elles ralentissent en grandissant et peuvent atteindre plusieurs mètres de hauteur. Leur force peut être dévastatrice détruisant la vie et les biens, inondant rapidement toutes les zones côtières peu élevées, avec des maxima le long des rivières. La première vague n'est pas forcément la plus dangereuse.

Les Antilles peuvent être confrontées à deux types de tsunamis :

- un tsunami local peut frapper en quelques minutes.
- un tsunami d'origine lointaine peut prendre plusieurs heures pour traverser un océan.

Ce que la municipalité a prévu

Se battre aux côtés de l'association des maires et des associations de défense contre les risques naturels pour mettre en place, au plus tôt, le dispositif d'alerte aux tsunamis sur nos côtes.

Connaître pour protéger :

- *Tsunamis d'origine lointaine*
 - évacuation organisée (délai entre l'alerte et l'arrivée de la 1ère vague : 1 heure ou plus)
- Les alertes au tsunami seront annoncées demandant d'évacuer la côte vers des endroits protégés.
- *Tsunamis d'origine locale*
 - évacuation immédiate car le délai entre l'alerte et l'arrivée de la 1ère vague est inférieure à 1 heure.

Après un séisme, éloignez-vous rapidement du rivage vers les hauteurs.
Un tsunami local peut frapper en quelques minutes.

QUE FAIRE ?



1 / Apprenez à reconnaître les signes avant-coureurs d'un tsunami :

- les tsunamis peuvent être précédés d'un rapide retrait de la mer.
- le tremblement de terre est un des signes naturels d'alerte.

2 / Après un tremblement de terre, éloignez-vous rapidement du rivage vers les hauteurs, évitez de prendre votre voiture afin de ne pas créer d'embouteillages.

3 / Restez éloignés des embouchures de rivières.

4 / Si vous voyez un tsunami, il se peut que vous n'ayez pas le temps de fuir, cherchez un bâtiment solide à étages et grimpez au plus haut.

5 / Si vous êtes en mer, ne retournez pas au port.

6 / Pendant le tsunami :

- restez à l'écoute de la radio.
- il peut se passer plusieurs heures avant que tout danger soit écarté.

Mouvement de terrain

Éboulement / Glissement

Le mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol. Il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques. Il résulte de processus lents, dont les effets sont soit soudains, soit continus.

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol. Il se manifeste pendant les séismes, des pluies prolongées ou après des terrassements.

A l'Ouest, des Pitons du Carbet jusqu'à la Côte Caraïbe, cette partie de la Martinique est constituée par des nuées ardentes et des dépôts de conglomérats de type lahar (coulée boueuse d'origine volcanique) reposant sur des coulées andésitiques massives. Depuis la zone côtière, à l'Ouest, jusqu'aux hauteurs des Pitons du Carbet, la pluviométrie, et corrélativement, l'altération des terrains augmentent. La partie haute des reliefs est surtout affectée par des glissements. Cependant, certains versants présentent une pente si forte que les roches altérées sont régulièrement déstabilisées. Lorsque le substratum rocheux est affleurant ; les terrains sont alors plutôt soumis à des chutes de blocs. Il s'agit également de la zone côtière, où la sensibilité aux chutes de blocs prédomine, les sols étant peu épais

Ce que la municipalité à prévu

Veiller au bon respect des préconisations du P.P.R. (Plan de Prévention des Risques) avant la délivrance des permis de construire.

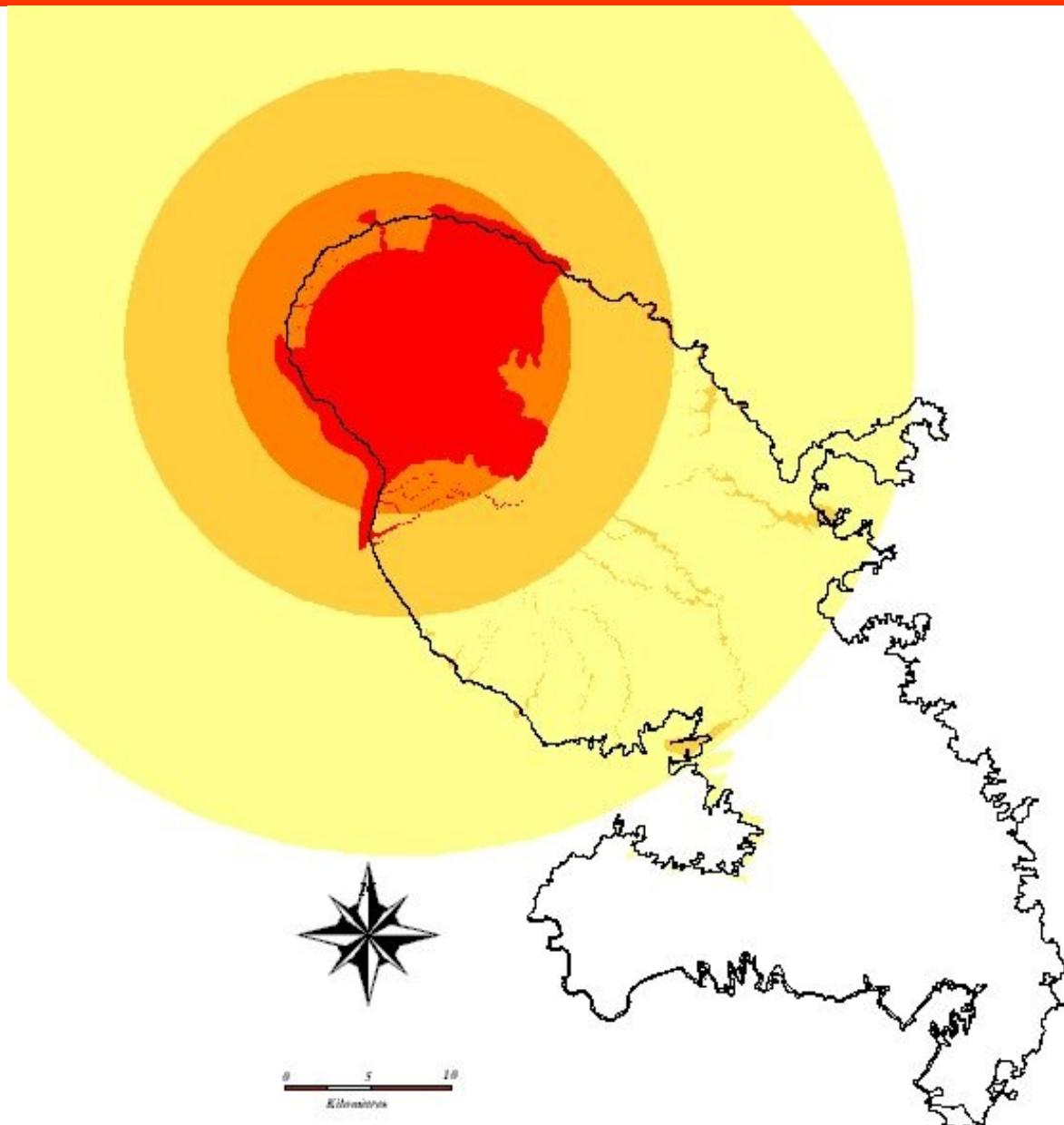


En Martinique, dans la majorité des cas, un glissement de terrain, dans sa phase la plus active, évolue rapidement en coulée.

QUE FAIRE ?

- **Evacuez les habitations**
- **Eloignez-vous rapidement des collines et des falaises**
- **Avisez les services de secours et la mairie**

Volcanisme

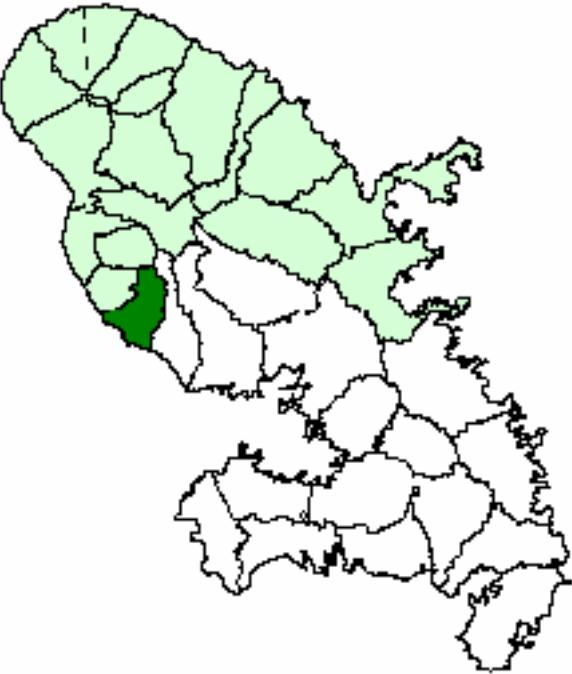


Quels sont les risques à Case-Pilote ?

La commune étant classé en zone faible, elle n'est donc pas menacée directement par le risque volcanique. En effet, le seul risque qui pourra découler de l'éruption, sur le territoire de la commune est le rejet de cendres emportées par le vent.

Le volcan actif de la Martinique est la Montagne Pelée, située dans la partie nord de l'île. Ce volcan s'est édifié progressivement depuis 300 000 ans environ. Depuis 13 500 ans, les éruptions sont de type explosif, accompagnées notamment de nuées ardentes.

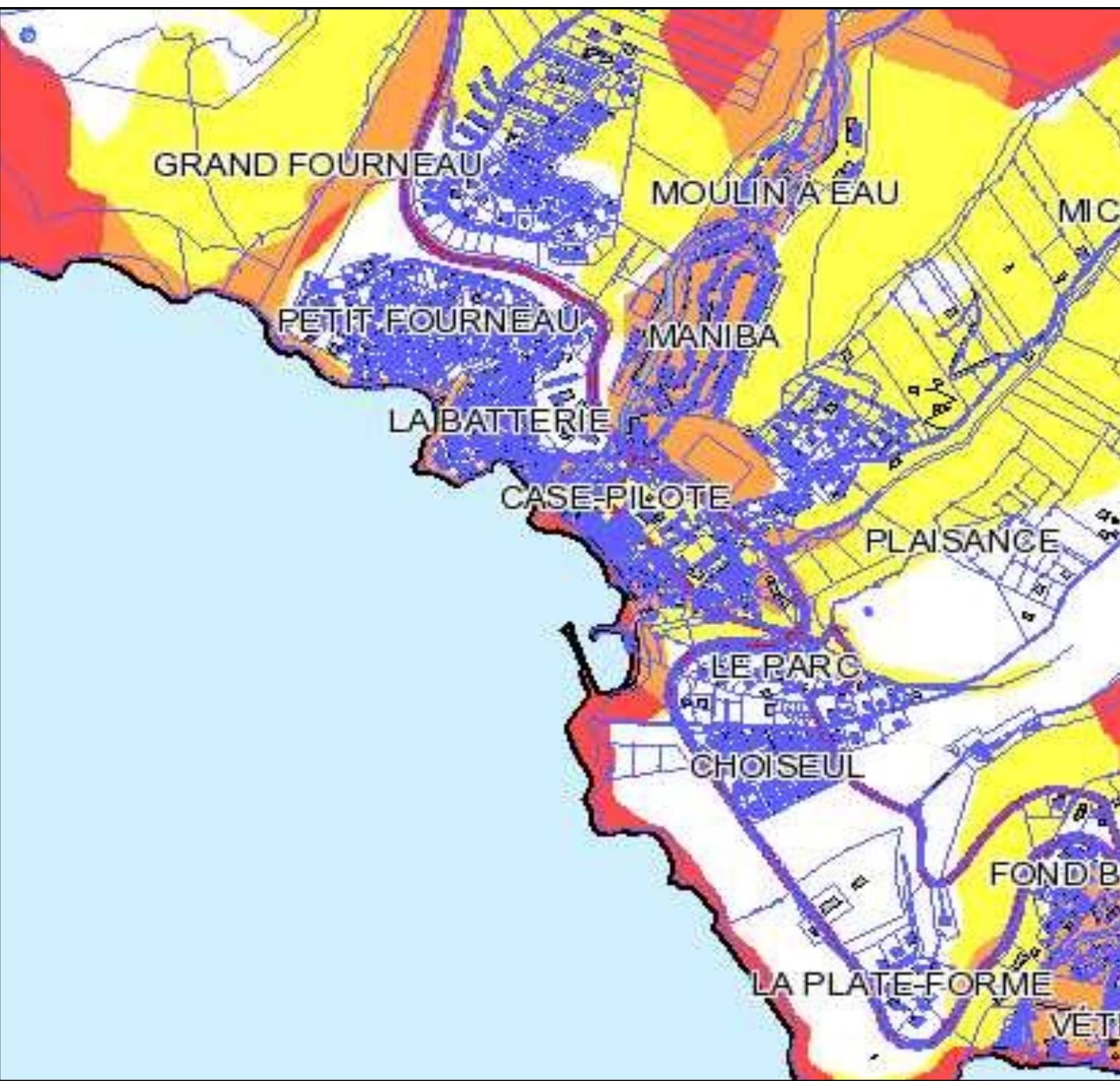


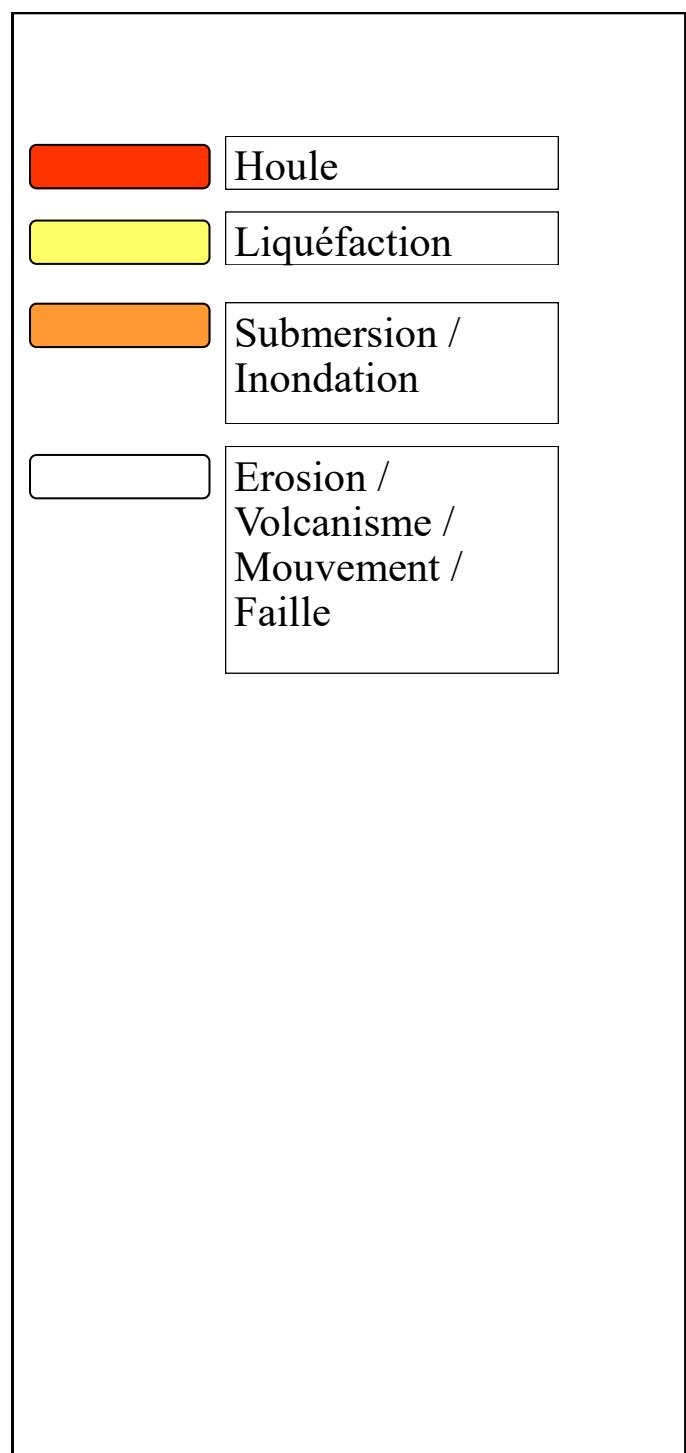
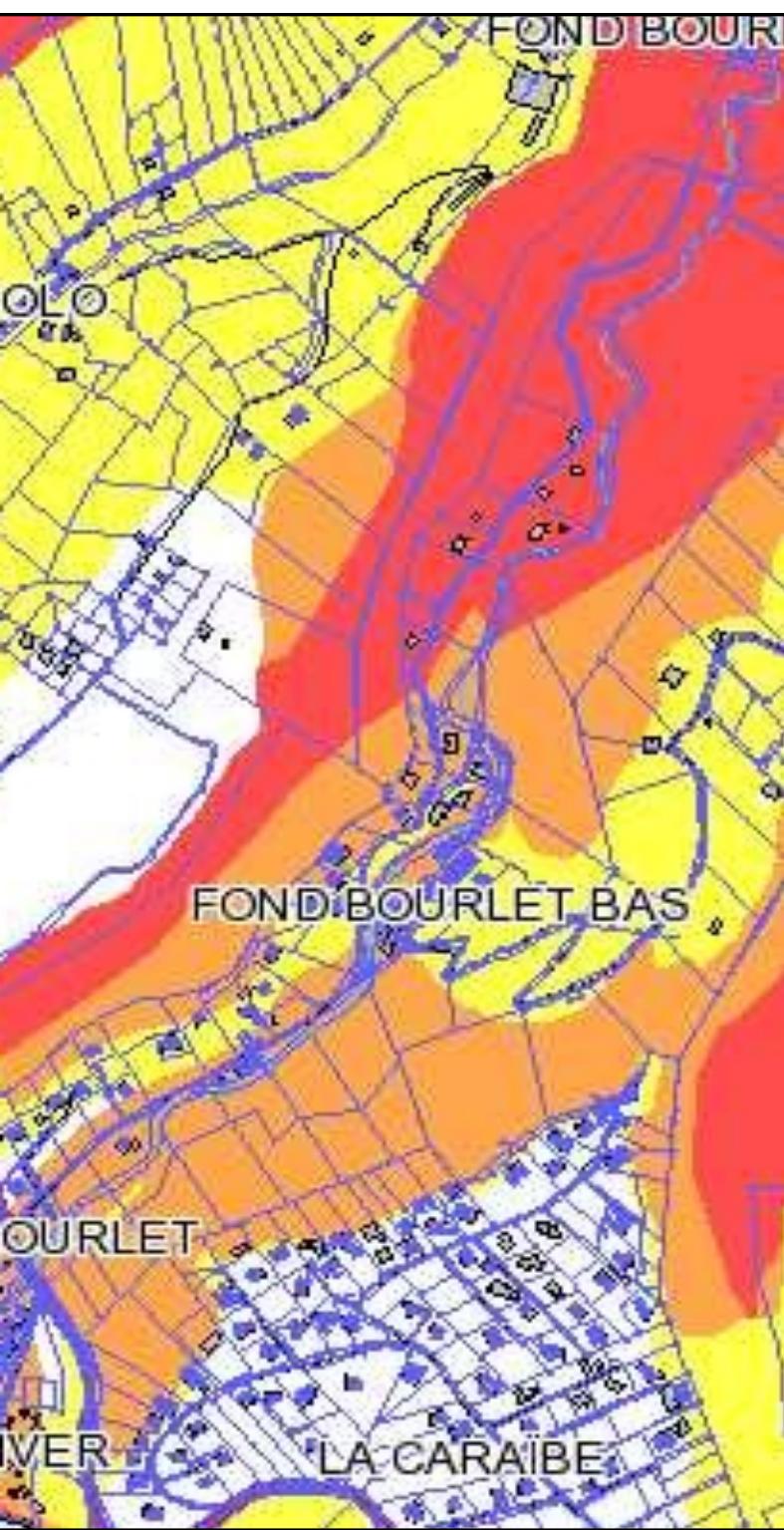


Carte des

aléas de

Case-Pilote







N'oubliez pas de disposer d'objets de première nécessité:

- une radio et une lampe de poche avec piles,
- de l'eau potable en cas de non-accès à un point d'eau,
- des gobelets,
- des couvertures,
- des rubans adhésifs et ciseaux pour obturer toutes les ouvertures,
- des chiffons pour obturer les aérations.



Coupez l'électricité et le gaz.



Écoutez la radio pour connaître les consignes à suivre.
RFO : 92.00 FM
RCI : 98.70 FM



Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école.

Numéros gratuits

SAMU :
15 ou 112
POMPIERS :
18
POLICE :
17
GENDARMERIE :
0596.78.70.99

Numéros Payants

Préfecture Martinique :
0596.39.36.00
Mairie de Case-Pilote:
0596.78.81.44
METEO France :
08.92.68.08.08